

VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS.

Etaient absents :

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Marc PINAULT, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LEEMAN

POINT 2023-18- Appel à projet commun DETR/DSIL AMBITION MOSELLE
Demande de subventions

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Les dotations DETR/DSIL (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et AMBITION MOSELLE 2020-2025 pour 2023 font l'objet d'un document unique. Les demandes devaient parvenir fin 2022 alors que le budget de la commune, devant le renchérissement des prix et la situation économique, n'était qu'en phase d'élaboration.

Le Conseil municipal vient de délibérer sur le budget de la commune et notamment sur l'inscription d'opérations qui peuvent bénéficier des subventionnements indiqués ci-dessus, qui entrent dans les domaines plus particuliers « transition écologique et cadre de vie et maintien du service public » :

- Eclairage public : remplacement des luminaires par du LED pour un montant total de 292.000,00 € HT phasés sur trois exercices (2023-2025) pour lequel elle sollicite une subvention :
 - 1) au titre de la DETR/DSIL de 87.600,00 € (environ 30 %) ou Fonds associés (notamment fonds vert)
 - 2) au titre de « AMBITION MOSELLE » de 58.400,00 € (environ 20 %)
- Isolation thermique par l'extérieur de l'École maternelle Saint-Jean pour un montant total de 66.900,00 € HT pour lequel elle sollicite une subvention au titre de la DETR/DSIL de 20.070,00 € (environ 30 %) ou Fonds associés (notamment fonds vert)
Une subvention à la Région Grand-Est de 20.070,00 €, objet d'une autre délibération, est également demandée
- Remplacement de la couverture-toiture de la Mairie annexe du quartier Saint-Pierre pour un montant total de 28.000,00 € HT pour lequel elle sollicite une subvention au titre de la DETR/DSIL de 8.400,00 € (environ 30 %)
Une subvention à la Région Grand-Est de 5.600,00 €, objet d'une autre délibération, est également demandée

- Remplacement des fenêtres de toit de l'Hôtel de ville pour un montant total de 35.000,00 € HT pour lequel elle sollicite une subvention au titre de la DETR/DSIL de 10.500,00 € (environ 30 %)
Une subvention à la Région Grand-Est de 10.500,00 €, objet d'une autre délibération, est également demandée

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer ces quatre dossiers de demande de subventions au titre de l'appel à projet commun DETR/DSIL-AMBITION MOSELLE 2020-2025.

S'ENGAGE à ne pas commencer les opérations pour lesquelles des subventions sont sollicitées avant que les dossiers ne soient réceptionnés par les services de l'ETAT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 28/03/2023

Le secrétaire de séance,
Stéphane LEEMAN

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20230328-2023-18-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Affichage : 30/03/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.